GUIDE D'ACCUEIL

- BIENVENUE -

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
DE CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ
CHEMIN DES HÉRISSONS à CHALLANS (85300)

Challans Gois
Communauté

CONTACT GESTIONNAIRE

07 84 33 32 41 equipementsgdv@challansgois.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Présence quotidienne de l'agent sur site en fonction des demandes et besoins.

TARIFS

CAUTION	DROIT DE PLACE	ÉLECTRICITÉ	EAU
100 €	2,50 € par nuit et emplacement	0,19 € par kWh	3,72 € par m³

DURÉE DE STATIONNEMENT : 3 MOIS

Dérogations possibles pour scolarisation, hospitalisation ou activité professionnelle (justificatif demandé).

CONTACTS UTILES

POLICE : 17
POMPIER : 18
Police municipale de Challans : 02 51 49 18 98
Violences conjugales : 3919

SANTÉ

Pas d'urgence vitale

Pharmacie de garde : 32 37
Médecins de garde : 116 117
Cabinet dentaire de garde : 02 85 29 18 50
ou 02 51 46 28 83

Urgence vitale uniquement : 15
Centre antipoison : 02 41 48 21 21
Suivi médical durant une grossesse ou consultation pédiatrique : PMI au 02 51 49 68 68

SCOLARISATION DES ENFANTS

Inscription à l'école maternelle ou élémentaire

Contact Mairie de Challans : 02 51 49 79 79
ou mail : viescol@challans.fr

Pièces à fournir :
> un certificat de radiation provenant de l'école précédente
> le livret de famille
> le carnet de santé de l'enfant

Pour pouvoir accéder à la cantine un dossier est à compléter directement à la mairie.

Inscription aux collèges ou lycées

Contactez directement l'établissement qui vous intéresse.

RDV AVEC UNE ASSISTANTE SOCIALE

Référente Gens du Voyage

Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (MDSF)

02 51 49 68 68
11 rue Emilio Segré
85300 CHALLANS

02 51 49 68 00
Rue Jules Ferry
85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

POINT ACCUEIL CAF CHALLANS

17 rue de Saint-Jean-de-Monts 85300 CHALLANS
Ouvert les lundis de 9h à 12h et les mardis de 9h à 12h
(sans rendez-vous)

LA MISSION LOCALE

Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés dans la recherche d'emploi
02 51 23 16 87
26 Boulevard Viaud Grand Marais
85300 CHALLANS

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseiller numérique

Accompagnement gratuit sur la prise en main d'un équipement informatique, la navigation sur Internet, la sécurisation de vos connexions....
Contactez Anne au 06 71 33 00 41

Café-Parents

Pour les familles avec enfant(s) de 0 à 4 ans.
Espaces de rencontres avec des professionnels de la petite enfance, d'autres parents et enfants.
À retrouver plusieurs fois par mois à la Maison de l'Enfance (Challans) et à ASSOLI (Beauvoir-sur-Mer)
Plus d'informations au 02 28 10 46 93

L'Arpenteur : le camion mobile pour les jeunes de 14 ans et +

Alice et Fabien, animateurs jeunesse, proposent des temps d'animations, d'information et d'accompagnement des jeunes dans leurs projets. Des infos sur le passage du camion
Contactez Alice au 06 71 16 15 72

FORMALITÉS

ARRIVÉES ET DÉPARTS

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
(dans la limite des places disponibles)

1 Avant d'arriver

Vérifier par téléphone la disponibilité des places et les modalités d'accueil

Consulter le règlement intérieur disponible sur le site internet de Challans Gois Communauté

> Seules les familles n'ayant pas de dettes, et ayant respecté le règlement lors de leurs précédents séjours, sont autorisées à stationner.

2 À l'arrivée

Prévenir le gestionnaire de son arrivée sur l'aire au **07 84 33 32 41**, et attendre l'arrivée du gestionnaire à l'entrée de l'aire d'accueil

Avoir ces documents (copies mises au dossier) :
- justificatif(s) d'identité
- cartes grises (caravanes et véhicules tracteurs)
- certificat d'assurance des véhicules

Présentation du règlement intérieur par le gestionnaire

Effectuer l'état des lieux d'entrée de l'emplacement avec le gestionnaire

Compléter et signer la convention d'occupation temporaire de l'aire d'accueil des Gens du voyage

Payer la caution en argent liquide

3 Au départ

Prévenir le gestionnaire du lundi au vendredi, minimum un jour avant le départ

Effectuer l'état des lieux de sortie de l'emplacement avec le gestionnaire

Payer les droits d'usage et les consommations d'eau, d'électricité et les dépôts en déchèterie qui sont encore dus

La caution est redonnée si aucune dégradation n'est constatée et si les droits d'usage ainsi que les consommations d'eau, d'électricité et dépôts en déchetterie ont été réglés

PAIEMENT DU DROIT D'USAGE

Le paiement s'effectue chaque jeudi après-midi, auprès du gestionnaire qui se présente sur l'aire d'accueil. Si le locataire est absent, ou le gestionnaire est indisponible, les sommes restent dues.

LES RÈGLES

CE QUE JE DOIS FAIRE

Respecter le règlement intérieur

Respecter le gestionnaire, les autres locataires et les intervenants extérieurs

Respecter la vitesse de circulation limitée à 10 km/h

Respecter la propreté des lieux collectifs et des abords de l'aire :
ne pas déposer de déchets en dehors de son emplacement
(déchets liés à l'activité professionnelle notamment)

Stationner maximum 2 caravanes d'habitation par emplacement

Tenir les chiens attachés et tous les autres animaux dans un endroit clos

Nettoyer le bloc sanitaire et l'emplacement qui a été attribué

Respecter les abords de l'aire

Préserver les espaces verts et plantations

IL EST INTERDIT DE

Faire des raccordements non conformes

Changer d'emplacement

Jeter des détritus ou objets dans les sanitaires

Faire des feux

Me livrer à des activités polluantes ou salissantes

Déposer des déchets dans les espaces collectifs et aux abords de l'aire,
notamment sur le terrain de grand passage

Stocker des déchets de toute nature

Jeter les détritus en dehors des poubelles

Stationner des véhicules n'étant pas en état de rouler

Construire une installation fixe ou démontable

Entreposer, abandonner des objets ou matières insalubres,
toxiques ou dangereuses

ATTENTION

En cas de dégradations, la collectivité facture la remise en état
à la famille responsable : retenue sur caution et, si insuffisant,
indemnisation à hauteur du coût réel du préjudice.

GESTION DES DÉCHETS

BACS À POUBELLES

- **Mettre uniquement les ordures ménagères dans des sacs poubelles bien fermés** dans les bacs à poubelles
- **Le gestionnaire se charge de sortir les poubelles en vue du ramassage**

TRI SÉLECTIF

Pour le recyclage, le tri sélectif est important. N'hésitez pas à questionner le gestionnaire pour en comprendre le fonctionnement.

- **Pour les emballages uniquement : un bac à couvercle jaune est mis à disposition**
- **Verres** : Pour la sécurité de tous et surtout celle des enfants, merci de remettre vos bouteilles ou autre récipients en verre dans les points d'apports volontaires localisés à Challans
  Les plus proches de l'aire d'accueil se trouvent au **Boulevard Jean Monnet ou à la Place du Foirail**

ACCÈS DÉCHÈTERIE

Pour toutes les personnes qui stationnent plus d'un mois, une carte de déchèterie vous est mise à disposition. Elle permet de déposer ses déchets dans les déchèteries :

À Challans
Rue des Artisans – Route de Nantes
Ouverture du lundi au samedi :
1er avril au 31 octobre : 9h – 18h
2 novembre au 31 mars : 9h – 17h

À Beauvoir-sur-Mer
ZA de la Taillée – Route de Nantes
Ouvert du lundi au samedi :
9h-12h et 14h–18h

À Bouin
Boulevard de la Reynerie
Ouvert :
Lundi : 9h–12h
Mercredi : 14h–18h
Samedi : 9h–12h et 14h–18h

Fermetures exceptionnelles les jours fériés.
Le passage sera facturé 5 euros en cas de dépassement du forfait, à savoir 1 passage par mois.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ CHEMIN DES HÉRISSONS à CHALLANS (85300)

CONTACT GESTIONNAIRE

07 84 33 32 41

equipementsgdv@challansgois.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Challans Gois
Communauté